

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1607**

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de Ville de Bécancour a adopté, à sa séance du 5 octobre 2020, le règlement numéro 1607 intitulé : « **Règlement établissant le programme Rénovation Québec 2020-2021 de la Ville de Bécancour** ».

Ce règlement a été approuvé par la Société d'habitation du Québec le 8 octobre 2020 et entre en vigueur le jour de sa publication.

Ce règlement est déposé dans les archives de la Ville à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, G9H 1A1. Suite à l'ouverture partielle de l'hôtel de ville, toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures régulières de bureau, en prenant un rendez-vous pour la consultation, ou en communiquant avec la soussignée, par écrit, à l'adresse : ist-yves@ville.becancour.qc.ca.

Ville de Bécancour, le 14 octobre 2020.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville